[illegible]

Avis de Banques et de Comp

[illegible]

HOTEL D'ORLEANS.

[illegible]

JOS. BARTHET, 30, rue Toulouse.

JOS. BARTHET, 30, rue Toulouse.

Ventes a l'Encan:

PAR M. BARNETT Sr.

Vente de Syndic.

Il sera vendu le 24ème jour du mois d'avril prochain, à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse de la Nouvelle Orléans, daté du 5 mars 1838, et sous la surveillance des syndics, les propriétés suivantes, abandonnées par James Evans & Co. à leurs créanciers:

Deux lots de terre, situés au faubourg Lafayette, désignés sur le plan tiré par C. Zimpel, daté du 10 février 1832, et déposé en l'étude de Wm. Boswell notaire public, et désignés par les numéros 21 et 22, dans l'îlet no. 21.

[illegible]

Deux lots de terre situés au faubourg Livaudais dans [illegible]

[illegible]

PAR F. DUTILLET & DELERY.

[illegible]

PAR F. DUTILLET & DELERY.

[illegible]

Ventes par le Marshal.

[illegible]

B. BEAUREGARD, marshal.

[illegible]

B. BEAUREGARD, marshal.

[illegible]

B. BEAUREGARD, marshal.

[illegible]

A. A. PEYCHAUD.

CHAPEAUX D'ETE—Evans & Co. no. 10 rue de Chartres, ont dernièrement reçu de New York un grand assortiment de chapeaux d'hommes [illegible] chapeaux gris de Russie, très légers pour l'été. 29 mars.

BEURRE & FROMAGE—100 barils beurre de Philadelphie, 100 caisses fromages de Goshen, 60 barriques du do, à vendre par WOOD & SIMMONS, 22, rue Poydras. 29 mars

1200 Boucauds de sucre, à vendre par R. BRUGIER, 9, rue St. Louis. 28 mars

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION DE WILSON.

Vente par le Register des Testamens.

Le samedi, vingt-huit avril 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse de l'Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, pour compte de la succession de feu James C. Wilson, les esclaves et biens fonds ci-après décrits, en dépendant, savoir.

ESCLAVES:

EADA, négresse d'environ trente ans;

MARY, négresse d'environ vingt-sept ans;

E: FANNY, négresse d'environ vingt sept ans.

BIENS FONDS:

1. Un emplacement, avec la maison de maître et autres bâtisses qui s'y trouvent, situé rue des Magasins, entre les rues Robin et Lacourse, au faubourg Annonciation, composé du lot désigné sous le numéro [illegible]

[illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

N. B. Les actes de vente se passeront [illegible]

SUCCESSION PRICE

Vente par le Register des Testamens

Le Vendredi, vingt avril 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves [illegible] Nouvelle Orléans, [illegible] j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, [illegible] pour compte de la succession de feu John Price, un certain griffe esclave, nommé SOLOMON WRESTON, âgé d'environ quarante ans.

Conditions de la vente comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

17 mars

COLLÉGE MÉDICAL DE LA LOUISIANE

A L'OUVERTURE annuelle de cette institution, qui a eu lieu le 2 du courant, le degré de Docteur en Médecine a été conféré aux personnes suivantes:

George Colmer, du comté de Pitt, Caroline du nord—Thèse: [illegible]

Thomas F. Mitchell, du comté de Talladega, Alabama—Sur l'influence générale des hémorrhagies.

Samuel P. Smith, du comté d'Autauga, Alabama—[illegible]

[illegible] Renoult, du comté de Marengo, Alabama—[illegible]

Samuel S. Simmons, du comté d'Autauga, Alabama—[illegible]

Edwin Hughes, d'Ohio, sur les maladies des hanches.

Giles B. Orcutt, du comté de Dallas, Alabama—Sur les fièvres endémiques de Dallas dans les comtés de Perry et d'Autauga, Alabama.

Samuel P. Bascom du Texas—Sur la sécrétion.

Lewis W. Bayer, de Natchez, Miss—Sur le [illegible]

E. H. BARTON, M. D. Doyen

30 mars

AVIS.—La société qui existait sous la raison de Bronsema et Swasey, au No. 16, rue de Chartres, comme relieurs et libraires, est dissoute à dater de ce jour, par un consentement mutuel.

Nouvelle-Orléans, le 24 mars 1838.

A. BRONSEMA,

H. R. SWASEY.

THOMAS HOWSON, ayant acheté l'intérêt de H. R. Swasey, dans l'établissement ci-dessus nommé, et les soussignés ayant fait de grandes améliorations, dans l'agrandissement de leur atelier, sont maintenant prêts à recevoir et à exécuter tous les ordres qu'ils recevront dans le plus bref délai, et dans un genre qui ne le cèdera à aucun [illegible]

A. BRONSEMA,

THOMAS HOWSON.

31 mars

ROBERT ALLEN. R. W. JAFFRAY.

Allen & Jaffray,

ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,

NEGOCIANTS,

SAINT-LOUIS, MISSOURI,

FRONT STREET.

REFERENCES:

Messrs. J. & E. Walsh, E. & A. Tracey, Spruell & Agnew, Glasgow Shaw & Co, McGunnegle & Way, Von Phul & McGill — St Louis.

Layet & Amelung, J. & W. Dwyer — Nlle. Orléans.

21 février

ESPECES en demande par BOWERS & BREWSTER, 37 et 39, rue du Canal. 30 mars

BOUTEILLES A PORTER—100 grosses bouteilles à porter, en bon ordre, en débarquement du navire Exchange, venant directement de Liverpool, à vendre à bon marché, si on les prend sur la Levée, par H. & W. ANDERSON, 84, rue Tchoupitoulas. 30 mars

Ventes par le Register des Testamens.

SUCCESSION GAUTIER.—Vente par le Register des Testamens.—Le lundi, neuf avril 1838, à midi.—En vertu d'un ordre de vente, rendu par la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feue Rose Gautier, les esclaves suivants, en dépendant, savoir:

Une négresse nommée Marton, âgée de cinquante ans, un peu cuisinière.

Une négresse nommée Arsène, d'environ dix-sept ans, un peu cuisinière.

Et Pierre Louis, nègre d'environ dix-neuf ans manœuvre.

Conditions de la vente.—Un quart comptant et la balance à six et douze mois, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale sur les susdits esclaves, jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments.

9 mars

SUCCESSION DE DUREL, [illegible]—Vente par le Register des Testamens.—Jeudi, le dix neuf avril 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la succession de Jean-Baptiste DUREL, [illegible] et pour le compte de la communauté qui a existé entre le défunt et son épouse survivante Barbe Aimée LOISEAU, la propriété ci-après décrite:

Un demi lot de terre situé en cette ville, au faubourg Tremé, rue Dumaine, entre les rues Robertson et Claiborne, [illegible]

[illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

N. B. Les actes de vente se passeront pardevant L. H. Feraud, [illegible] 17 mars.

COUR DES PREUVES—Attendu que Angelo Morelli a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, [illegible]

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

23 mars

SUCCESSION LUILIT

Vente par le Register des Testamens.

[illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens

SUCCESSION DE LACOUTURE—[illegible]

ESCLAVES

[illegible]

PROPRIETE FONCIERE

[illegible]

CONDITIONS DE LA VENTE.

[illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

SUCCESSION NICOLET

[illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant le Sr. F. Grima, notaire public. 3 avril

SUCCESSION DE LACOUTURE.

Vente par le Register des Testamens.

LUNDI, [illegible] avril 1838, à midi, [illegible] rues Ste. Anne et Condé, [illegible] Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, [illegible] pour compte de la succession de Celeste Vinet, épouse décédée d'André Lacouture, les effets mobiliers, dépendants de sa succession, consistant en un piano, un gardemanger, rideaux rouges, &c.

Conditions comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

4 avril

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Nicolas Clement—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

3 avril

COUR DES PREUVES—Attendu que George Nicholas Sharp a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Nicholas Sharp décedé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à faire sous dix jours, leur opposition, les quelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

3 avril

COUR DES PREUVES—Attendu que Joseph S. Sloane a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Hezekiah Smith, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

4 avril

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Wesley T. Langston.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

4 avril

CAFE—En débarquement de la goëlette Caïpao, de la Havane, et à vendre par le soussigné, 303 sacs café, et en magasin, d'importations antérieures, 100 dito dito. J. M. CABALLERO, No. 80, rue St. Louis. 13 mars

45, 22, 9, 25, 35, 46, 21, 54, 48, 57, 6, 70, sont les numéros sortis dans la susdite loterie, 47e classe

Le billet portant les Nos combinés 3, 42, 52 a gagné le lot capital de $000. Ce billet a été vendu au bureau No. 4, l'Arcade. Le porteur duquel, peut en recevoir le montant en s'adressant au directeur.

AUJOURD'HUI.

LOTERIE DES CHEMINS PUBLICS;

CLASSE II.

Autorisée par une loi du 19 mars 1827.

Devant être tirée dans la salle du Marché [illegible] de la Poste, [illegible] 5 avril 1838, à 6 heures P. M.

J. K. MEAD, Directeur.

GROS LOT

$8,000.

4 Lots de $1000.

75 Numeros—12 sortans.

PROGRAMME:

1	lot de	$8,000	$8,000
1	"	2,500	2,500
1	"	2,000	2,000
1	"	1,390	1,390
4	"	1000	4,000
6	"	500	3,000
6	"	300	1,800
10	"	200	2,000
10	"	150	1,500
20	"	100	2,000
150	"	80	12,000
120	"	35	4,200
120	"	20	2,520
126	"	10	1,260
2,730	"	5	13,650
24,136	"	2 50	58,000

27,814 Lots s'élevant à $126,630

Billets $2 50, [illegible] à proportion. [illegible]

Coupons à proportion.

Bureaux du directeur: Merchants Exchange, à l'Arcade No. 4, et [illegible] Chartres No. 11.

J. K. MEAD—Directeur.

4 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—[illegible]

P. LEBLANC, Député shérif.

2 avril—10

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—[illegible]

J. OLLIE, dép. greffier.

PAROISSE JEFFERSON—[illegible]

J. OLLIE, dép. greffier

[illegible]

DANS LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS, [illegible]

J. H. HOLLAND, Marshal.

27 mars

[illegible]

J. H. HOLLAND, Marshal.

60,738 Pieds planches, à planche, et embouvetées, à vendre par J. W. ZACHARIE & Co. 29 mars

75 Barils farine superfine, à vendre par A. LEBLANC, 20, rue Toulouse. 7 mars

SUCRE sur habitation, à vendre par J. MATERRE 16 mars

TRAITES sur Londres et la Havane, à vendre par M. DE LIZARDI & Co. 1er mars

CAZADORES DE ORLEANS—Atencion. La compañía se reunirá el viernes 6 del corriente, a las 7 de la noche para tratar de asuntos que interesan al cuerpo. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad á la reunion en casa del honorario Honoré Faure, calle St. Felipe, entre Condé y Levée. De orden del capitan.

3 avril F. A. GARCIA, sargto primero.

GARDES D'ORLEANS ATTENTION!!!

LES deux compagnies prendront les armes Dimanche prochain, 8 du courant, à 7 heures et demie du matin, équipement complet, habit bleu, pantalons blancs, bretelle rouge au fusil, gants blancs, sans havresac, bien ordonnés [illegible] place St. Antoine. Les sergents et caporaux sont requis de se présenter à leur escouade respective. L'élection du comité d'administration aura lieu ce jour après la revue.

L'appel se fera à huit heures très-précises.

Par ordre de l'officier commandant.

2 avril—6 GUSTAVE CRUZAT, serg. maj.

LANCIERS D'ORLEANS,

Attention!!!

LA compagnie montera à cheval dimanche, 8 du courant, à 6 heures très précises du matin, en grande tenue, [illegible] au complet.

Chaque membre est prié d'être au moins douze environ [illegible] l'heure ci-dessus [illegible]

On espère bonne tenue, armes en bon état, et très ponctuels.

Par Ordre MONDELLI, capitaine.

3 avril

AVIS—Les commissaires [illegible] de la paroisse de Jefferson [illegible]

Paroisse de Jefferson, le 26 mars 1838.

R. BEAUVAIS, syndic.

AVIS AUX ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS

EN [illegible]

Paroisse de Jefferson, le 28 mars 1838.

R. BEAUVAIS, syndic.

$50 DE RECOMPENSE.

[illegible]

F. S. [illegible]

$50 DE RECOMPENSE.

[illegible]

E. COQUETTE, 162 rue St. [illegible]

$50 DE RECOMPENSE.

[illegible]

J. B. BEACHE.

[illegible]

A. BARROSSE.

[illegible]

A. LEMINAIS.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.

[illegible]

GEO. GORDON.

$50 DE RECOMPENSE.

[illegible] Antoine, se faisant appeler Antoine Dubourg, [illegible]

MANUEL FLORET, VIRGIL PERREY.

[illegible]

R. BRUGIER.

AVIS—[illegible]

B. MARIGNY.

M. L. DUFFRON, dentiste, [illegible]

AUX CHARPENTIERS DE NAVIRE.

[illegible]

DIDION—Courtier.

BINGHELL FRERES, rue Royale, No. 158, [illegible]

[illegible]

RALPH FUENTES, No. 91, rue St-Louis.

CABINET DE LECTURE

3ème municipalité.

H. HANKEL a l'honneur [illegible] a ouvert un cabinet de lecture, [illegible] L'abonnement est [illegible] payable d'avance. [illegible]

MAGASINAGE DE COTON ET DE TABAC

LE MISSISSIPPI PRESS pour recevoir en magasin [illegible] DIX MILLE BALLES DE COTON et CINQ MILLE BOUCAUTS DE TABAC, aux prix ordinaires, [illegible]

AUX CHARGEURS ET RECEVEURS DE TABAC

LES magasins de dépôt de tabac, à l'épreuve du feu, [illegible]

JOHN DUGGAN, commissaire.

J. B. BROSS,

CHIRURGIEN DENTISTE.

Bureau no. 16, rue du Canal.

16 mars

BOTTES, Souliers et Brodequins—74 caisses de [illegible] en débarquement du navire Cherokee à vendre par R. G. HOBBS, rue de la Douane No. 12. 29 mars

TRAITES sur New York, à vendre par QUERTIER & ALBERT, rue St. Louis No. 26. 29 mars—3

POUR ST-LOUIS, Alton et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur neuf et fin marcheur SAINT-LOUIS, capitaine J. C. Swon, ayant une grande partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira dans le courant de cette semaine. Pour frêt de quelques tonneaux ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras ou à BOGERT & HAWTHORN, 62, rue Gravier. 2 avril

POUR ST. LOUIS ET ALTON.

Le bateau à vapeur, bien connu, BOONSLICK, capitaine Petit, ayant une portion de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste de son frêt, s'adresser à bord ou à LAYET & AMELUNG, 17, rue de la Commune. 27 mars

POUR LA MOBILE,

Bateau à vapeur paquebot régulier.

Le bateau à vapeur fin marcheur JOHN MILLS, capitaine [illegible] W. C. Sutton, partira du bout du chemin à coulisses, [illegible] Pour frêt ou passage, ayant d'excellens emménagemens [illegible] à bord ou à PIERCE, SHANNON & BROTHERS, rue des Magasins No. 52. 21 mars

PAQUEBOT REGULIER entre la Nelle-Orléans et la Mobile, touchant aux divers endroits intermédiaires.

LE bateau à vapeur ISABELLA, capitaine Walker, recommencera ses voyages réguliers le [illegible] prochain, et les fera régulièrement durant l'été, deux fois par semaine, en touchant à la Baie St-Louis, la Passe-Christiane, Biloxi, et aussi Pascagoula, en allant et en revenant, et fera ses trajets de manière à débarquer les passagers dans les différens endroits, dans le jour. L'ISABELLA, par son peu de tirant d'eau, sa marche rapide et la manière élégante dont elle est construite, en outre de l'avantage d'avoir un capitaine expérimenté, doit espérer qu'il obtiendra l'encouragement du public, pour l'agrément duquel rien n'y sera négligé.

WALKER, KNIGHT & Co. No. 26, Nouvelle Levée.

N. B. L'ISABELLA prendra des passagers pour le [illegible] et les débarquera dans un petit bateau qui sera tenu à cet effet à la barre.

13 mars W. K. & Co. No le Levée.

POUR BATON ROUGE.

Et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien étancheur et fin marcheur Galenian, capitaine Esnault, fera le trajet entre ces ports et les lieux intermédiaires, chaque semaine. Il est assuré comme un des premiers bateaux engagés dans la navigation du fleuve et prendra du frêt comme de coutume aux prix courants. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à F. JOURDAN, rue Front Levee No. 7

PAQUEBOTS HEBDOMADAIRES POUR LAFOURCHE.

Le bateau à vapeur bien étanche et fin marcheur Mariner, capitaine Chauvin, fera chaque semaine un voyage régulier entre ce port et La Fourche intérieure et les lieux intermédiaires. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à F. JOURDAN.

Le bateau à vapeur étanche et bien connu Meve, capt. Moore, fera aussi constamment le trajet entre ce port, Lafourche intérieure et tous les lieux intermédiaires. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à F. JOURDAN, rue Front Levee No. 7. 16 fevr.

PERDU—Une montre de Lépine, pour femme, émaillée, et gravée sur le derrière, portant le no. 53,866, cadran en argent et boîtier guilloché. Cette montre a été perdue de l'encoignure Conti et Chartres à la rue des Remparts, ou l'on suppose qu'elle a été laissée dans une voiture.

Une récompense de six piastres sera donnée à celui qui rapportera cette montre au no. 25, rue Conti, ou [illegible] 22 mars

EN vente, et à vendre par le soussigné—Vin [illegible] do rouge en barriques; do do [illegible]

Vin [illegible] en caisses,

[illegible] assortie à l'eau de vie,

[illegible] l'huile,

[illegible] de champagne,

Anisette fine; huile d'olive en paniers,

[illegible] eau de fleurs d'oranger,

Vinaigre blanc; vin de champagne,

[illegible]

A. ST. GEORGE.

JAMBONS ENVELOPPES—Quelques boucauds de qualités supérieures, à vendre par G. DORSEY, 44, Nelle-Levée. 21 mars

TRAITES SUR NEW-YORK.—Chèques de banque, à vendre par ROBINSON & Co, 45, rue du Camp.

BILLETS de la trésorerie des Etats Unis, à vendre par ROBINSON & Co., 45, rue du Camp.

CAFE—166 sacs café de la Havane en débarquement et à vendre par E. & J. ANDREWS, 32, rue Gravier.

CIGARRES—50,000 cigarres des meilleures qualités, à vendre par E. & J. ANDREWS, 32, rue Gravier.

CAFE DE LA HAVANE—300 sacs café vert de la Havane; 400 boîtes trabucos, cigarres regalia, [illegible]; 50 caisses sucre blanc, qualité supérieure, [illegible] en magasin et à vendre par M. LOPEZ, 31, rue de la Commune. 21 mars—8

CIGARES—200 m. cigares de la Havane, Regalia, Trabucos, &c. en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, No. 80, rue St. Louis. 13 mars

CASIMIRES—[illegible] casimires de Londres de la dernière mode, à vendre par A. QUERTIER & ALBERT. 15 mars

GRAISSE—200 barillets graisse, à vendre par A. LEBLANC, 20 rue Toulouse. 7 mars

PORC—50 barils porc, en magasin, à vendre par A. LEBLANC, 20, rue Toulouse. 7 mars

CHAPEAUX A LA MODE.

EVANS & Co. No. 10, rue de Chartres, viennent de recevoir par le navire Arkansas un assortiment de chapeaux d'hommes, d'une qualité supérieure, de Castor et de soie, des dernières modes de New York. 3 mars.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS

129 caisses, en débarquement du navire Saxon, comprenant un assortiment de chaussures propres pour la saison, à vendre par R. G. HOBBS. 12 rue de la Douane. 24 mars

BOTTES, SOULIERS, ET BRODEQUINS—112 caisses, en débarquement du navire Lagoda et à vendre par R. G. HOBBS, 12, rue de la Douane. 5 mars

COUTILS—12 balles coutils français de diverses couleurs et qualités, à vendre par A. QUERTIER & ALBERT. 15 mars

CAFE—41 sacs café de qualité inférieure, en débarquement du brick Olive Branch et à vendre par KOHN, DARON & Co. rue du Camp No. 60. 29 mars

A VENDRE par les soussignés, d'importations récentes

200 barriques vin rouge de diverses qualités,

[illegible] barils vin blanc,

[illegible] barils de vinaigre blanc,

20 demi pipes eau de vie J. Dupuy,

500 sacs de sel,

50 barils madère de Marseille,

20 barils eau de vie vieille fine champagne,

1500 caisses de vin rouge de diverses qualités,

280 caisses vin blanc sauterne et barsac en bouteilles,

50 caisses vin de Bourgogne chambertin,

200 caisses fruits à l'eau-de-vie,

200 do cerises à l'eau de vie,

50 do absynthe suisse,

100 do liqueurs assorties,

150 do muscat frontignan,

200 paniers d'huile d'olive,

150 paniers champagne marque Joly & Chanoine,

900 caisses huile de Nice,

200 sacs bouchons,

100 caisses eau de fleur d'oranger,

100 paniers anisette,

100 do gingolet d'Angers.

Un bel assortiment de fusils de chasse,

100 pièces de toile de Kentucky,

100 pièces de coutils,

20 boucauds de riz,

10 caisses chandelle de suif,

100 do blanc de baleine.

H. PALOC & DUFOUR.

12 mars

UNE BELLE CHEVELURE

EST de tous les ornemens, celui qui pare le mieux la figure humaine. Combien en la perdant, la physionomie change et s'empreint du sceau d'une vieillesse prématurée! On ose à peine se découvrir et un grand nombre évite la société dans la crainte de s'exposer aux rires et aux sarcasmes de leurs connaissances [illegible] le reste de la vie de ces personnes s'écoule dans la solitude. Enfin la perte même de la fortune ne saurait pas les cœurs généreux d'une jeunesse [illegible] Pour parer à ces inconvéniens, le BAUME DE COLUMBIA D'OLDRIGE arrête à la première application la chûte des cheveux et peu de bouteilles les remettent dans le même état. Il fait croître aussi les cils et les favoris; empêche les cheveux de grisonner, et leur rendent leur souplesse, les fait onduler en boucles gracieuses. Un grand nombre de certificats de personnes des plus respectables qui ont prouvé aux propriétaires, démontrent l'efficacité du *Baume d'Oldrige*.

Lisez la Liste suivante

Mr. Robert Walton ex-maire de Philadelphie a certifié de la haute réputation des messieurs dont les noms suivent après.

Les soussignés, par les présentes, certifient que nous avons fait usage du Baume de Columbia, découvert par J. Oldrige, et avons trouvé que non-seulement il empêche les cheveux de tomber, mais les remettait dans leur état naturel.

W. Thatcher Sr. Ministre Méthodiste, Section St-George, No. 86, 5e rue Nord.

John P. Inglise—331 Arch st.

John D. Thomas, M. D.—163 Race st.

John S. Furey—101 Spruce st.

Hugh Macarty,—24? South 7th st.

John Gord Sr.—123 Arch st.

Les hommes âgés et ceux qui perdent à peu près [illegible] ne pourront peut-être pas reconnaître toutes ces qualités bienfaisantes, mais pourront [illegible] les noms des hommes ci-dessus [illegible] la cinquantaine, et que les deux autres ont passé la trentaine.

Du Maire de la ville de Philadelphie, Etat de la Pennsylvanie,

Je, Robert Wharton, maire de Philadelphie, certifie par les présentes que je connais très bien Messieurs J. P. Inglise, John S. Furey et Hugh Macarty, dont les noms sont apposés au certificat ci-dessus, qu'ils sont des hommes respectables et de bonnes mœurs et que pleine et entière foi et crédit doivent être donnée à leur certificat.

En vertu de quoi, j'ai signé la présente et fait apposer le sceau de mon office.

ROBERT WHARTON, Maire.

PRECAUTION.—Observer que chaque bouteille du baume véritable a une couverture splendide, sur laquelle sont représentés les chutes du Niagara, le nom de l'agent, &c.

A vendre en gros et en détail, par Comstock & Co., seuls agents pour l'Amérique et Fletcher, Sr. pour Maiden Lane [illegible] New-York, et par un ou plusieurs pharmaciens dans presque toutes les villes de l'Union. Aussi par Summons Hart & Co. Magasin de Peignes et de Verreries, [illegible] rue de Chartres. 2 fév—1an

IL a été trouvé hier, un billet à ordre, de la somme de $753 89 cents, payable à trente jours, lequel a été déposé au bureau de cette feuille. Celui auquel il appartient pourra le réclamer en donnant le nom du tireur et la date du billet, et en payant le présent avis. 24 mars

Paquebot Régulier [illegible]

Le navire KENTUCKY, [illegible] partira positivement [illegible] Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à FRANKLIN, AMES & Co, 46, rue du Camp. 3 avril

POUR SAVANNAH

La goëlette HENRY CLAY, [illegible] capitaine Tucker, partira pour [illegible] jeudi prochain. Pour frêt d'environ 100 balles, ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à WOOD & SIMMONS, 22, rue Poydras. 3 avril

POUR NEW YORK

La goëlette FREDERICK ARNET, capitaine Arnet, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, [illegible] 200 barils, ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine, [illegible] Jefferson, ou à FAM. R[illegible], 36, rue d[illegible]. 3 avril

POUR RICHMOND

Le brick bien connu SEA BIRD, Maybury, partira sans [illegible] port, de 100 à 200 barils, s'adresser à L. H. GALE, rue de la Commune [illegible]. 3 avril

POUR PHILADELPHIE

LIBERTY, [illegible] fin voilier. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à COOLIDGE & PLAYFAIR, 60, rue Gravier. 3 avril

POUR PHILADELPHIE.—Ligne de [illegible]

Le navire ARCHER, capitaine [illegible], ayant maintenant un chargement pour [illegible] dessus, et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à son bord, [illegible] le chemin de fer Pontchartrain, ou à JAMES D. DENEGRE, 16, rue de [illegible]. 3 avril

POUR LIVERPOOL.

Le navire supérieur et fin voilier CHARLES HENRY, capitaine E. K. Smith, [illegible] Pour [illegible] s'adresser à J. A. BARELLI & Co., rue de la Commune N. 61. 3 avril

POUR NEW-YORK

Le brick paquebot FRANCES ASHBY, capitaine Ashby, partira sous peu. [illegible] Pour passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à KIDDER & [illegible]. 31 mars

POUR LA HAVANE.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, INCA, ayant partie de son chargement engagé, partira sous [illegible] s'adresser à J. FRATS [illegible]. 21 mars

Boucauds de tabac [illegible] pour Liverpool [illegible] de première classe, [illegible] H. & W. ANDERSON. 21 mars

POUR LIVERPOOL.

Le navire bien connu [illegible] MOND, capt. Winslow, partira [illegible] Pour passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à L. H. GALE, rue de la Commune No. 93. 30 mars

POUR LIVERPOOL.

Le beau navire fin voilier GANGES, capt Jones, partira sous peu. [illegible] d'excellens emménagemens, s'adresser à L. H. GALE, rue de la Commune No. 93. 30 mars

POUR LIVERPOOL.

[illegible] fin voilier, capitaine New, [illegible] 50 balles de coton, sur le pont. [illegible] 29 mars

POUR BOSTON

Le brick ALMEVA, [illegible] pour le port ci-dessus, [illegible] Pour passage, s'adresser à J. A. BAREL & Co., rue de la Commune N. 61. 27 mars

POUR GALVESTON.

La goëlette CONGRESS, capitaine Williams, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira [illegible] Pour frêt de 150 barils ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à SAM. [illegible]. 28 mars

PAQUEBOT POUR APALACHICOLA

Le brick fin voilier, O. [illegible], capitaine Paul, partira de suite pour le port ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à KIDDER & [illegible]. 28 mars

ON DEMANDE

Un batiment pour prendre un chargement de [illegible] la cale, de six à huit cents barils [illegible] on désire que le batiment charge [illegible] de 8 pieds d'eau, s'adresser à A. P. STEVENSON, au bassin du nouveau canal. 27 mars—8

POUR LIVERPOOL.

Le navire VESPASIAN, classé A 1, capitaine Wilson, a besoin de 50 balles de coton sur le pont. S'adresser à LEVI H GALE, rue de la Commune N. 93. 27 mars

POUR LIVERPOOL,

La barque HORACE, classée A 1, [illegible] Frost, désire 50 balles de coton [illegible] ter son chargement. S'adresser à L. H. GALE, rue de la Commune N. 93. 27 mars

POUR NEW-YORK—Nouvelle Ligne.

Paquebot du lundi 9 avril.

Le navire NASHVILLE, capitaine [illegible], partira positivement le jour ci-dessus mentionné. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes ou à FRANKLIN, AMES & Co., rue du Camp No. 46. 27 mars

A VENDRE OU A FRETER

Pour St. Yago de Cuba, ou la Havane, La goëlette américaine MOTTO, [illegible] de 455 barils. S'adresser à ACAPDEVIELLE & Co. [illegible] rue Toulouse. 27 mars

POUR LE HAVRE.

Le [illegible] fin voilier BOLIVAR, classé A 1, capitaine Pemberton, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira [illegible] bref délai. Pour frêt de 300 balles ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à LEVI H. GALE 93 rue de la Commune. 26 mars

POUR APALACHICOLA.

La goëlette EMELINE, capitaine Gates, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à KIDDER & [illegible], N. 24, rue [illegible]. 26 mars

DEMANDE.

On a besoin d'un bâtiment pour Philadelphie ou New-York. S'adresser à WILLIAM G. HEWES & Co., Rue Natchez. 19 mars

DEMANDE.

On a besoin d'un navire pour [illegible] S'adresser à WILLIAM G. HEWES & C. Rue Natchez. 1er mars

A VENDRE ou à frêter pour St. Yago de Cuba, la goëlette américaine WATER WITCH, capitaine Dupeire. S'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co., rue Toulouse, No 19. 16 mars

POUR MATAGORDA—La goëlette MEXICO, fin voilier, capitaine S[illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le montant de 200 barils, ou pour passage, ayant de beaux emménagemens. S'adresser à SAM. RICKER Jr., 26, rue du Canal. 12 mars.

POUR NEW YORK

La goëlette TEXAS, fin voilier, capitaine Barker, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour frêt, d'environ 300 barils, s'adresser à L. B. BAILEY, 14, [illegible]. 22 mars

ON DEMANDE

UN navire pour apporter [illegible] 300 boucauts de sucre, à Baltimore, s'adresser à HARRISON, CLIFF & Co, rue de la Douane. 22 mars

POUR BRISTOL, R. I.

Le brick HOMER, capitaine Nash, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, rue de la Commune. 21 mars

A VENDRE.

Une BELLE TERRE, située à la Passe Christiane, à un arpent du bord du [illegible] M. Gonier, avant une petite maison bâti dessus, un four et une petite cuisine. Cette terre a un arpent de face, sur 40 de profondeur.

PLUS:

Le No. 2 des 25, situé à Mandeville, près de Mr. Davis, avant 166 pieds un tiers de face au lac, sur 3000 de profondeur, divisée en lots. Le tout pour [illegible] du ensemble. Pour les conditions, s'adresser au No. 371, rue Bourgogne. 27 mars MONTGOMERY.

AVIS.

LE tableau de taxe du second district, de la paroisse d'Orléans, comprenant [illegible] de la rue d'Orléans, à la rue de l'Esplanade, et de la Levée à la rue Claiborne, faubourg Tremé, est exposé chez Mr. F. Lafargue, rue St. Anne, No. 60. Les propriétaires du dit arrondissement sont priés de faire leurs réclamations dans les dix jours de la date de la loi.

F. A. ROUSSEAU, F. LAFARGUE, J. M. GRASS — assesseurs.

Nouvelle Orléans le 25 mars 1838. 26 mars—10

AVIS.

LES propriétaires taxables du [illegible] district de la première municipalité [illegible] la rue d'Orléans jusqu'à celle du Canal, et depuis le fleuve jusqu'à la partie non incorporée [illegible] sont par le présent que le tableau des taxes à l'Est pour 1838 est déposé ce jour chez l'un des assesseurs Mr. M. Bock, rue Dauphine entre Bienville et Douane, où on pourra l'examiner pendant les dix jours suivants, de neuf heures jusqu'à trois de l'après midi, pour réclamations s'il y a lieu.

J. R. SAILLARD, M. BOCK, P. BENO.

26 mars—5 en 10j.

COUTELLERIE fine à vendre à bon marché pour du comptant—Un grand assortiment de couteaux de poche et canifs, poignards, [illegible] coutellerie de qualité variée et de manufactures connues ex-Pine—Rasoirs de Rodgers, Wade, Butcher, Elliot et Marsh, récemment reçus et à vendre par T. W. SMITH, 14 rue du Camp No. 48. 30 mars—3

Les marchands de la campagne [illegible] cette ville sont invités à aller visiter ces [illegible]

GENIEVRE DE HOLLANDE.—Vingt pipes genièvre de Hollande, qualité supérieure, et des marques approuvées, en débarquement du navire Exchange, à vendre par H. & W. ANDERSON. 31 mars

BIERRE D'ALOES—43 barriques, en bon ordre, en débarquement du navire [illegible] à vendre par H. & W. ANDERSON, 84, rue Tchoupitoulas. 30 mars

LES soussignés offrent à vendre, 500 sacs café vert, 600 cigares de la Havane,

12 barils vin doux de Malaga,

170 livres safran,

12 ballots tabac en feuilles,

60 barils thon mariné.

CUCULLU, LAPEYRE & Co., rue Toulouse No. [illegible]

24 mars

AU Magasin d'Antoine Michoud, encoignure de la Levée et Ursulines:

12 livres de sucre pour 1 piastre,

8 livres de café pour 1 piastre.

On trouve audit magasin, le dépôt du véritable remède de Le Roy, et l'élixir tonique du Docteur Geslié; des marbres pour carrelage; un assortiment général de clinquaillerie, verrerie, fayence et faïence, etc. ainsi que du rum de la Jamaïque. 8 mars

CIGARES DE LA HAVANE—60,000 cigares de la Havane (Regalia) de qualité supérieure, à vendre par J. PRATS & fils. 6 mars

TERMS

SUBSCRIPTION.—Ten [illegible] per annum, payable [illegible] dollars for the tri-weekly [illegible] year in advance, where no city [illegible] No subscription will be discontinued [illegible] are settled [illegible] in case of discontinuance, notice, in writing, must be given [illegible] to the expiration of subscription.

ADVERTISEMENTS.—One dollar per square for the first insertion, [illegible] any material alteration from the [illegible] will be charged as a new [illegible]

[illegible]

LOMBARD & CO. BOSTON AND NEW ORLEANS Line of Packet Ships

[illegible]

FOR NEW YORK

[illegible] KENTUCKY [illegible] FRANKLIN, A[illegible]

FOR RICHMOND

[illegible]

FOR LIVERPOOL

[illegible] J. A. BAR[illegible]

NEW ORLEANS AND CHARLESTON LINE OF PACKETS

[illegible] J. A. BAR[illegible]

LOMBARD & CO. Boston and N. Orleans Line of [illegible]

[illegible] J. A. BARELLI & CO.

WANTED [illegible] WOOD & SIMMONS.

FOR LIVERPOOL [illegible] GEORGE GREE[illegible]

FOR SALE. [illegible] PIERCE SHANNON &

PACKET FOR APALACHICOLA [illegible] KIDDER

FOR HAVRE [illegible]

FOR APALACHICOLA [illegible] KIDDER

WANTED [illegible] HARRISON, C[illegible]

FOR BRISTOL, R. [illegible]

FOR NEW YORK [illegible]

FOR FREIGHT OR [illegible]

FOR BALTIMORE [illegible] COOLIDGE & [illegible]

FOR SALE. [illegible] ACAPDEVIELLE

FOR BOSTON [illegible] J. A. BAR[illegible]

WANTED [illegible]

WANTED [illegible] KIDDER & [illegible]

FOR SAVANNAH AND CH[illegible]

FOR SALE, FREIGHT OR [illegible]

FOR HAVANA [illegible]